

Livre Blanc pour la Démocratie, l'Autonomie et le Fédéralisme

*Contribution du Mouvement Région Savoie
pour la fédération Régions & Peuples Solidaires.*



*Version 1. Juillet 2018. Texte présenté à l'université d'été
de Régions et peuples Solidaires. Bayonne, le 25 Août 2018*



Livre Blanc pour la Démocratie, l'Autonomie et le Fédéralisme

Version 1 – Juillet 2018

Rédaction : Laurent Blondaz, Mouvement Région Savoie
avec la participation de Jean-François Mattler (Alsace)

Table des matières

1. Esprit du document	4
2. Constats	5
Les impasses de la fausse démocratie.....	5
Le surendettement public. La mainmise de la sphère financière.	6
Le pouvoir des médias.....	8
Le rôle de la culture.....	9
Vivre dignement ! Se protéger des dépendances du monde globalisé.....	11
L'identité est une force pour un territoire.	11
Quelle solidarité ?.....	12
Quelle Europe ?	13
3. La Démocratie directe et territoriale.....	14
En quoi les régionalistes / autonomistes sont-ils les mieux placés pour parler de démocratie directe ?..	15
Un contrôle du pouvoir médiatique indépendant et démocratique.	16
Se réappropriier le pouvoir financier	17
4. L'Autonomie	18
5. Le Fédéralisme.....	19
Conclusion	20

1. Esprit du document

Cette contribution du Mouvement Région Savoie est destinée à mettre en valeur une ligne politique commune aux différentes composantes régionalistes et autonomistes de la fédération « Régions et Peuples Solidaires », et de donner l'envie à d'autres de s'y associer.

Notre fédération, fondée en 1994, s'est, jusqu'à présent, attachée principalement à faire se rencontrer des personnes de divers territoires impliquées dans l'autonomisme, et à apporter un support technique à leurs formations. Les discours politiques tenus ont été principalement ceux des diverses composantes. La communication, l'orientation, la stratégie propre à la fédération n'ont été jusqu'à présent que très peu développées. Il en résulte que les idées régionalistes peinent à être diffusées au niveau de l'ensemble de la France. Ceci rend difficile notre engagement dans certains scrutins. Nous avons pu le constater lors des dernières élections présidentielles.

Nous sommes convaincus pourtant que nos idées fondamentales de démocratie, d'autonomie et de fédéralisme peuvent trouver un intérêt fort pour une part très large de la population des régions françaises. Par ailleurs, un renforcement de l'image et des actions de R&PS peut apporter une meilleure perception de chacun de nos mouvements régionaux. Décliner et diffuser nos idées et nos valeurs à d'autres territoires français nous amènera de nouvelles alliances, et nous renforcera.

Notons aussi que de nombreux mouvements citoyens émergent aujourd'hui. Ils revendiquent à leur manière plus démocratie directe, plus d'autonomie d'action, et de vrais comportements éthiques en politique. Les régionalistes ont donc beaucoup à partager, et aussi à apporter à ces initiatives. Une dynamique peut se développer à grande échelle. L'époque est propice. Des dynamiques opposées aux centralismes, aux « établissements » retiennent une grande audience dans de nombreux pays, selon des formes très diverses et malheureusement parfois extrémistes. Nous avons donc cherché à rédiger ce présent « livre Blanc » comme un tremplin pour une nouvelle dynamique, développant les valeurs positives que nous portons, en regard des attentes qu'une grande part de la société peut formuler.

Ce document n'a pas vocation d'être un programme électoral prescriptif, « descendant », fait de promesses que le citoyen ne verra jamais mises en œuvre, ou bien qui ne correspondent en rien à son quotidien. Nous pensons qu'il serait vain d'essayer de s'incarner à un parti politique « classique ». Le rôle politique que nous nous donnons n'est pas de décider à la place des citoyens de la « bonne » solution, ni d'imposer une multitude de détails technocratiques qui n'auraient une fois de plus de sens qu'au sein des assemblées de « représentants » élus, avec les pleins pouvoirs pour toute la durée de leur mandat.

Il s'agit en revanche de permettre aux citoyens de se réapproprier les affaires publiques.

Nous souhaitons mettre en place les mécanismes pour que les décisions soient prises au mieux des intérêts publics, selon des schémas démocratiques dans lesquels la souveraineté populaire peut exercer son contrôle. Il s'agit de donner aux territoires et aux populations le droit de s'organiser efficacement selon leurs besoins et de développer leurs lois et leur gouvernance afin de pouvoir vivre dignement, en se protégeant des multiples dépendances que l'économie globalisée nous apporte. Il s'agit d'organiser une vraie solidarité, entre ces territoires, en refusant que l'un d'entre eux prenne une position centraliste et dominante ; en mettant en place au contraire des règles de coopération fédératives. Ce fonctionnement a été largement éprouvé en Europe dans les pays germaniques et nordiques, et ceci leur apporte stabilité et prospérité. Nous avons légitimement droit nous aussi à la démocratie, à une certaine autonomie des territoires, et à une cohésion fédérale, c'est que nous développons dans ce document.

Ce que nous voulons à terme, c'est devenir les porteurs d'un nouvel espoir et d'une nouvelle confiance dans le politique, à travers un schéma « horizontal » dans lequel les citoyens sont réellement au cœur des décisions qui les concernent.

2. Constats

Les impasses de la fausse démocratie

On le constate au quotidien, le mot « démocratie » est de plus en plus galvaudé en France et dans certains pays d'Europe. Les promesses non tenues, les mensonges, les multiples formes de corruption font que l'intérêt public est bien trop souvent oublié, et le citoyen n'a aucun moyen d'exercer son contrôle.

« Lorsque tout va mal, rien ne vaut un bon régime autoritaire ! » Cette idée malsaine est ce que l'on tente d'immiscer dans les esprits de nos concitoyens. Il serait vertueux de limiter le nombre d'élus, de centraliser et de technocratiser les administrations. Méga-régions, Métropoles, Agglomérations démesurées, fusions à profusion... cette dérive, nous la vivons pleinement au fil des réformes institutionnelles dessinées par la droite comme par la gauche depuis plus d'une dizaine d'année. Bien au contraire, les défaillances de la démocratie nous coûtent cher, extrêmement cher. Les grands ou petits projets inutiles se multiplient, sur fonds de gabegies associées souvent à d'obscurs partenariats publics-privés, favorisant des potentats, sans que le citoyen ne puisse s'y opposer.

La démocratie « directe » ou « participative » est souvent présentée en France comme un doux rêve de quelques utopistes. Les référendums seraient dangereux... (pour qui ?). Les électeurs se perdraient à aller voter tous les dimanches. Pourtant ce modèle existe bel et bien dans les pays germaniques et scandinaves. Il est efficace et apporte à ces pays de la stabilité et un certain bien être, car les besoins des citoyens y sont bien mieux considérés. L'activité citoyenne y est riche. Les débats sont nombreux. A Régions et Peuples Solidaires, nous pensons qu'il ne peut y avoir de démocratie sans participation populaire. Le régime « représentatif » qui est en vigueur en France se rapporte donc bien plus au modèle d'une aristocratie républicaine, que d'une véritable démocratie.

Et s'il n'y avait que les élus ! Hélas, la France est paralysée par tout le système des hauts-fonctionnaires (énarques) qui verrouille le pouvoir, au point, souvent, de s'imposer aux élus¹. On en arrive donc à cette omniprésence d'un état de plus en plus centralisé, que décrivait si bien Tocqueville : « L'État s'établit davantage tous les jours, à côté, autour, au-dessus de chaque individu pour l'assister, le conseiller et le contraindre ». Aujourd'hui, tout le pouvoir de la France est concentré dans un cercle qui rayonne de trois kilomètres autour de la tour Eiffel !

Le surendettement public. La mainmise de la sphère financière.

En France, la dette publique est de 33 000€ par habitant², soit 132 000€ pour une famille avec deux enfants ! La forte influence de la sphère financière sur le politique explique principalement ce surendettement qui remet en cause la pérennité même de toutes nos affaires publiques.

Grâce aux nouveaux outils de la communication, plus collaboratifs et moins contrôlables, la population est de plus en plus au fait des formes de corruptions qui s'exercent au sein des

¹ Lire *le Mal français* d'Alain Peyrefitte.

² Chiffres 2017

institutions, au détriment de l'intérêt public. Combien d'inspecteurs des finances³ se sont mis à disposition de grandes entreprises qu'ils étaient chargés de contrôler ? Que penser lorsque le chef d'Etat est lui-même issu d'une grande banque internationale d'affaires⁴ ? Et lorsque les présomptions de financement des campagnes électorales par ces mêmes banques s'avèrent vérifiées ! L'abandon du pouvoir de création monétaire et du droit de seigneurage⁵ aux banques commerciales sont significatifs d'un renoncement des institutions publiques aux destinées de l'économie.

Comment nous sommes-nous laissé emporter dans un carcan de dispositions réglementaires pernicieuses nous condamnant à une recherche perpétuelle de croissance, à l'endettement, à la revente du patrimoine des services publics ?

Aujourd'hui, la majorité des individus et, encore plus inquiétant, les parlementaires et même des directeurs d'agences bancaires ou des économistes, ignorent les fondamentaux de la monnaie. Cette thématique est pour ainsi dire inexistante dans le cursus académique. On trouve dans les bibliothèques universitaires une très grande quantité de livres sur les cycles économiques — une conséquence des politiques monétaires débridées — et si peu sur les principes d'une monnaie saine et honnête — prônée par les économistes de l'École autrichienne d'Économie tels Ludwig Von Mises, Murray Rothbard, Maurice Allais (pourtant prix Nobel d'économie) et bien d'autres.

³ « D'après cette enquête, sur les 333 inspecteurs ainsi recensés, 55 % travaillent ou ont travaillé dans le secteur privé et 34 % (soit 115 d'entre eux) ont exercé dans le secteur bancaire à un moment de leur carrière. Près de la moitié de ceux qui sont passés par le secteur privé reviennent dans le secteur public. »

Source : <https://www.alternatives-economiques.fr/hauts-fonctionnaires-preferent-privé/00079448>

On pourra consulter aussi le site <https://www.pantouflewatch.org/>, qui met en avant des situations très inquiétantes pour la démocratie.

⁴ : Citons les cas bien connus des présidents de la République française Georges Pompidou et Emmanuel Macron, provenant de Rothschild. Georges Pompidou, par la loi dite « loi Rothschild » du 3 janvier 1973, a obligé l'Etat à emprunter aux banques privées avec intérêts et non plus à la banque centrale sans intérêts.

Citons aussi plusieurs présidents de la commission européenne, anciens ou futurs collaborateurs de la banque américaine Goldman Sachs : Romano Prodi, de 1999 à 2004, puis Manuel Barroso de 2004 à 2014, c'est le cas encore de Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne (BCE) depuis 2011. L'actuel président de la commission européenne, Jean-Claude Juncker, est lui personnellement mis en cause dans l'affaire « Luxembourg Leaks » qui révèle de manière détaillée l'organisation de l'exil fiscal de plus de 1 000 entreprises avec l'approbation de l'administration luxembourgeoise.

⁵ Le seigneurage est l'avantage financier direct qui découle, pour l'émetteur, de l'émission d'une monnaie. Dans le cas de la monnaie fiduciaire, émise seulement par les banques centrales, il est égal au montant émis, moins ses coûts de fabrication, de mise en circulation et d'entretien (remplacement des espèces usagées). S'ajoutent à ce revenu les intérêts de refinancement du système bancaire par l'institut d'émission.

Dans le cas de la monnaie scripturale, ce sont les banques de second rang (banques commerciales) qui, ayant seules le privilège d'émettre cette monnaie sous forme de crédits, bénéficient de l'avantage financier du seigneurage. Il est égal à la différence entre le coût de la gestion des comptes chèques et le taux d'intérêt de refinancement auprès de la banque centrale.

Le remboursement de la dette est l'un des principaux postes de dépense désormais des contribuables français. Cette situation s'est installée dans la plus grande opacité sans que le citoyen ne puisse jusqu'à présent infléchir cette tendance asservissante. Pourtant, des solutions sont possibles. Il y a urgence à inverser la tendance !

Le pouvoir des médias

« Celui qui contrôle les médias contrôle les esprits⁶. » Est-il possible de parler de démocratie au XXIème siècle sans considérer ce « quatrième pouvoir » ?

On entend souvent dire que les Français ont la chance de posséder la liberté d'expression : on peut effectivement dire ce que l'on veut sur quiconque tant que cela n'entre pas dans la diffamation ou la calomnie. C'est un fait. La liberté d'opinion et d'expression, objet de l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme est un droit fondamental relativement bien établi en France.

En revanche, la mainmise du pouvoir exécutif sur le CSA, la possession des médias et organismes de sondage par le monde industrialo-financier font que les Français sont très loin de disposer de l'équité d'expression. A Régions et Peuples Solidaires, nos mouvements régionaux ont tous fait l'expérience de censures, de la part d'une presse locale ou nationale très souvent contrôlée soit par l'Etat central, soit par de grands groupes privés, installés eux aussi à Paris. Quelle place reste-t-il aux idées nouvelles, à la diversité de pensée ?

Aujourd'hui le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est chargé en France de superviser une partie des médias (TV, Radio). Son président est directement nommé par le président de la république. A son tour le CSA est chargé de nommer les présidents des différentes entreprises publiques de l'audiovisuel : France Télévision, Radio France... Il n'y a donc aucunement indépendance de ce pouvoir. Son organisation, et la disposition des locaux du CSA dans le XVème arrondissement de Paris, tout autant que des chaînes précitées font une fois de plus que ces institutions publiques s'insèrent pleinement dans la sphère centraliste et jacobine de l'oligarchie française. Le CSA est aussi chargé de l'attribution de fréquences radio, et du droit de diffusion télévisuelle. On imagine bien que ces choix sont inévitablement soumis à des considérations politiques.

Selon un rapport de l'assemblée nationale, les finances publiques consacrées à l'audiovisuel public s'élèvent en 2013 à 3,7 milliards d'euros⁷. Cette même, année la part consacrée au réseau

⁶ *Whoever controls the media, controls the mind*, citation de Jim Morrison

⁷ <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/budget/plf2018/a0274-tIII.pdf>

régional de France 3 est de 419 millions d'Euros⁸, soit seulement 11% du budget. Le Budget dédié à une communication européenne (Arte) représente 8%. Les 80% restant correspondent à la communication nationale. Certes, l'audiovisuel public ne représente que 30% du chiffre d'affaire global, et il semble que la répartition entre médias privés nationaux et régionaux ne soit guère différente, bien que nous n'ayons pas trouvé de statistiques. Une fois de plus, on ne peut que constater que Paris fait main basse sur l'audiovisuel. Les provinciaux n'ont que les miettes pour développer une activité médiatique régionale, faire vivre des débats, impliquer les populations dans les questions de vie locale. Quant aux médias privés et organismes de sondage, leur concentration entre si peu de mains est très bien décrite par le rapport de l'association *Reporters sans frontière* : «Si la presse est globalement libre et plutôt bien protégée par la loi, le paysage médiatique français est largement dominé par de grands groupes industriels dont les intérêts se trouvent dans d'autres secteurs. Cette situation entraîne des conflits qui font peser une menace sur l'indépendance éditoriale... »⁹.

Néanmoins, cette analyse des médias ne serait complète sans considérer l'impact des nouvelles technologies de l'information dans la diffusion de l'information. Certes, la question du contrôle des données personnelles génère des inquiétudes parfaitement fondées, tout autant que la situation monopolistique inédite des GAFAs, qui fait craindre l'avènement d'une nouvelle oligarchie mondiale. Cependant, les réseaux sociaux, l'ouverture internationale de l'internet ne sont-ils pas en même temps un pas en avant démocratique incontestable ? Ils donnent aux citoyens des moyens très efficaces de rechercher, partager et diffuser l'information. Pour reprendre l'expression du philosophe Bernard Stigler, les nouvelles technologies sont un « Pharmakon », c'est-à-dire, à la fois drogue et remède. Nous sommes entrés dans cette nouvelle ère du numérique. Souhaitons qu'elle soit globalement favorable au progrès humain !

Le rôle de la culture

La culture est bien plus qu'un ensemble d'activités artistiques faites pour divertir ou apporter un peu d'esthétique dans notre vie. Dans un autre sens, mais qui se rejoint, le mot « culture » désigne l'ensemble des réflexes de pensées qui distinguent et cimentent un peuple. On dit de la population d'un autre pays qu'elle ne réagit pas de la même manière parce qu'elle n'a pas la même « culture ».

La France et l'Europe sont de grands territoires rassemblant diverses cultures, chacune ayant développé ses richesses et sa manière d'appréhender les affaires communes de son territoire ou

⁸ France 3 en 10 chiffres surprenants : <http://www.ozap.com/actu/france-3-en-10-chiffres/454069>

⁹ Reporter sans frontière. La France est située en 33^{ème} position au Classement mondial de la liberté de la presse 2018 <https://rsf.org/fr/france>

dans sa communauté. Par une politique assimilationniste permanente, la France jacobine a toujours œuvré pour effacer ces différences, et ainsi empêcher chaque territoire de penser par soi-même.

Nous avons parlé précédemment de la manipulation de masse à travers les médias. Celle-ci s'exerce aussi très profondément à travers une pression culturelle scrupuleusement orientée. La politique d'éducation en France est nationale, alors qu'elle est laissée à l'entière initiative des « lands » ou « cantons » dans des pays fédéraux tels que l'Allemagne ou la Suisse. La France dispose en effet d'un ministère de « l'éducation nationale », ce qui serait inconcevable pour nos voisins germaniques. Le fait est que ce ministère gère un million cent mille employés¹⁰ et douze millions huit cent mille élèves selon un fonctionnement très centralisé. Il est réputé ingérable, kafkaïen dans son organisation, générant selon les enquêtes internationales des résultats scolaires très médiocres et menant les jeunes à un taux de chômage dépassant les 20%. Pourtant, la régionalisation de l'éducation semble unimaginable en France aujourd'hui, tant cette question est systématiquement évacuée de tout débat public. Ce ministère « mammoth » demeure l'outil privilégié de l'élite nationale pour asseoir son pouvoir sur l'ensemble des territoires métropolitains et d'outre-mer. On y enseigne une histoire de France, dont il est désormais de plus en plus admis, y compris dans les milieux universitaires, qu'elle n'est qu'un tissu de mythes jonchés de faits avérés et de troublantes omissions. Il s'agit d'asseoir l'unité et l'orgueil national, au mépris de la diversité et de l'humilité.

Un autre ministère est fortement contestable et participe fortement à la manipulation des esprits : le « ministère de la culture ». Il y aurait donc en France une et une seule culture qui mériterait d'être promue par les financements publics d'Etat ? Et pourquoi pas un ministère des cultures ? Sur 7,9 milliards du budget annuel de fonctionnement de ce ministère, moins de 10% est redistribué aux régions¹¹. L'activité culturelle profite pleinement à Paris, c'est ainsi que 52 % des 690 000 employés du domaine de la culture en France sont implantés en Île-de-France, dont 29% à Paris intra-muros¹².

La diffusion des idées. L'élargissement des débats dans les territoires nécessite donc un accès plus équitable aux médias, une meilleure répartition de ceux-ci sur le territoire, mais aussi à une réappropriation des moyens publics alloués aux initiatives culturelles.

¹⁰ L'éducation nationale en chiffres. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/96/3/depp-enc-2017_801963.pdf

¹¹ Le budget 2016 du Ministère de la Culture et de la Communication
<http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Infographie-Le-budget-2016-du-Ministere-de-la-Culture-et-de-la-Communication>

¹² INSEE : La culture : une activité capitale. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2675368>

Vivre dignement ! Se protéger des dépendances du monde globalisé.

Une très grande part de la population est en attente de se sentir plus autonome, moins dépendante des multiples servitudes qui se sont immiscées progressivement au sein de chaque foyer, au gré des évolutions technologiques, mais aussi des décisions technocratiques et réglementaires qui marquent ces dernières décennies.

Au fil des « progrès » qui ont amené le confort dans notre habitation et dans notre vie, des multinationales ont développé des monopoles sur ces services, dont sont dépendants les usagers. L'eau potable, l'alimentation, l'énergie, l'assainissement, les routes et autoroutes, la gestion de nos déchets, les communications, l'information, les banques et même de plus en plus la santé et la sécurité, tout cela est régi désormais par d'énormes groupes financiers privés difficilement contrôlables, qui n'ont guère d'opposition pour imposer leurs conditions commerciales.

Alors que nous sommes en France désormais le pays le plus imposé par des prélèvements obligatoires, quelle marge financière possède encore le citoyen lorsqu'il a par ailleurs payé toutes les charges des services cités précédemment ? Quelle est sa liberté ?

Etre autonome, gagner ou regagner en autonomie : sur plan alimentaire, énergétique, financier, sur les mobilités, les communications, le logement, l'éducation... c'est ce que décrit par exemple le film à grand succès « Demain », qui est un véritable hymne à l'autonomie... même si le scénario ne traite pas vraiment le point qui intéresse le plus RPS : l'autonomie politique. Il s'agit quoiqu'il en soit d'un combat contre le centralisme : que ce soit aussi bien le pouvoir étatique, que celui des grandes entreprises parisiennes du CAC 40.

L'identité est une force pour un territoire.

L'identité est une force pour un territoire. Elle rassemble une population, lui donne l'énergie et l'envie pour construire un « vivre ensemble ». Elle lui permet de définir un périmètre démocratique.

Les contradicteurs des régionalistes évoquent sans modération les risques de « repli sur soi » et de « xénophobie ». Ne le nions pas, ces risques existent. A Régions & Peuples Solidaires, nous les prenons au sérieux et notre charte de valeurs les condamne sans ambiguïté. Il faut rappeler que ces mêmes risques concernent aussi la France et l'exacerbation de son identité. Dans cette période centenaire de la fin de la première guerre mondiale, rappelons-nous combien de morts sont issus de la haine envers l'Allemand que la France avait inculqué à ses enfants ? Et combien d'autres faits de l'histoire de France mériteraient un travail de repentance ?

Pour autant, un territoire a besoin de se reconnaître dans son identité. Il ne s'agit ni de chauvinisme, ni d'arrogance, mais d'assumer le droit d'être soi-même, de cultiver le plus beau pour et avec ses concitoyens. Chaque territoire a légitimement le droit de s'émanciper, de prendre en main ses affaires publiques selon ses spécificités, de choisir sa voie de développement économique et social.

Un territoire ne peut partager que ses propres richesses : celles qu'il a su créer. Entretenir une culture, des paysages, des savoir-faire, des savoir-être... c'est dans cette diversité que se crée la beauté du monde.

Quelle solidarité ?

La « solidarité nationale ». Ah, quel beau refrain ! A chaque revendication autonomiste ou fédéraliste, nos contradicteurs nous opposent les louanges de cette solidarité nationale. La République française, dans sa forme jacobine et centralisée serait garante d'une équité sur le territoire. Aux revendications autonomistes, deux arguments fallacieux sont généralement employés, selon le contexte : les régions « riches » seraient « égoïstes ». Elles refuseraient redistribuer aux autres, et seraient quoi qu'il en soit, trop petites pour une gestion autonome ; les régions « pauvres » ne pourraient pas s'en sortir toutes seules et seraient largement subventionnées. D'une manière générale, aucune région ne pourrait s'en sortir sans la tutelle de Paris ! Et c'est sous l'action bienveillante et bienfaitrice de l'Etat central que la France serait un pays équilibré, régi par le principe d'égalité des territoires.

Une rapide étude statistique démontre en réalité que la France est un pays très inégalitaire en Europe. Si l'on considère la différence de richesse entre les régions les plus et les moins aisées de chaque pays de la communauté européenne, la France se classe en tête avec un écart de 430%. Cette différence s'explique par le niveau de vie des territoires d'outre-mer : l'Île de France possède un PIB par habitant supérieur à 430% de celui de Mayotte. Néanmoins, si l'on considère uniquement les régions de la France Métropolitaine, le pays demeure très inégalitaire. La région parisienne possède toujours un PIB supérieur de 130% à celui du Languedoc-Roussillon. L'Île de France, fait cavalier seul en tête, puisqu'elle est aussi plus riche de 70% de la seconde région, Rhône-Alpes¹³.

A comparer à d'autres pays Européens, l'Allemagne possède un écart similaire (138%) qui s'explique par la réunification entre l'est et l'ouest. L'Italie est dans le même ordre de grandeur (153%) avec une différence économique entre le nord et le sud bien connue que l'Etat italien n'a jamais pu résoudre.

¹³ Statistiques effectuées à partir des données d'Eurostat : Gross domestic product (GDP) at current market prices by NUTS 2 regions. Valeurs 2016. <http://eurostat.ec.europa.eu/>

La centralisation n'est pas garante d'équité. Bien au contraire ! La concentration de tant de pouvoirs à Paris, l'éloignement entre les citoyens et le traitement des affaires publiques, tout cela génère une perte d'efficacité administrative, mais aussi de l'opacité, et inévitablement des abus et de la corruption. En quoi un cercle restreint peut-il concevoir les dispositifs qui seraient adaptés aux spécificités de chaque territoire ? Les inégalités économiques ne s'expliquent pas tant par une mauvaise redistribution, mais surtout par l'empêchement de prises d'initiatives dans les territoires, et l'impossibilité d'y développer des organisations adaptées.

Contrairement aux fausses idées répandues en France, le fédéralisme s'accompagne de mécanismes de péréquation. Cette redistribution ne se fait pas selon les injonctions d'un pouvoir central, dont on voit quotidiennement qu'il se détache de l'intérêt public. Elle se fait sur un mode coopératif, entre territoires qui décident collectivement quels liens, quels engagements et quels financements ils acceptent de mettre en commun pour cimenter leur union.

Quelle Europe ?

D'année en année, la défiance envers l'Europe s'accroît. Les exemples de résultats électoraux significatifs sont nombreux en Grande-Bretagne, en Italie, en Suisse, en Autriche, Pologne, Hongrie, et en France aussi. Des ras-le-bol qui peuvent souvent s'expliquer : une dérive de l'Europe ultra-libérale, dans laquelle se sont immiscés de nombreux lobbies, jusqu'aux plus hautes fonctions, comme nous l'avons vu précédemment dans ce document. Dans le contrôle du pouvoir, la commission et les états nations se sont octroyé un rôle principal, au détriment des citoyens et de leurs représentants, les députés. Ainsi la commission européenne décide trop souvent de ce qui serait démocratiquement inacceptable dans chaque territoire

L'Europe étant le niveau le plus global, il s'agit aussi de celui qui semble le plus opaque... mais cette sensation n'est-elle pas issue du jeu malsain développé par les médias français, qui sont avant tout parisiens-centrés ? L'Europe est le seul échelon administratif permettant des référendums d'initiative populaire, mais aucun média français n'en parle ! Qui sait en France que les initiatives « Right to Water », « Stop Glyphosate », « Stop TIPP », « Minority SafePack »¹⁴ ont été validées par un million de citoyens et obligent la commission européenne à prendre les mesures correspondantes. L'Europe ne joue-t-elle pas aussi un rôle d'ouverture, et de découverte de valeurs démocratiques ?

Ne perdons pas de vue qu'un esprit européen est bien inscrit en beaucoup de monde. Il serait malheureux d'oublier le grand projet de l'Europe d'après-guerre. Une Europe pacifique,

¹⁴ <http://ec.europa.eu/citizens-initiative>

respectueuse des personnes et des peuples, unie tout en étant diverse, telle que le philosophe Denis de Rougemont l'avait dessinée.

Ce que souhaitent les populations, c'est tout simplement vivre dignement, manger sainement, protéger leurs proches, s'investir et se projeter dans l'avenir. La revendication d'une souveraineté populaire s'exprime aujourd'hui de plus en plus fortement. Elle s'oppose au développement d'une technocratie s'exerçant en fait bien plus à travers certains Etats-nations, qu'au niveau européen. Pouvoir décider démocratiquement quel que soit le niveau territorial : commune, région, Etat, Europe., ceci n'est pas anti-européen. Il s'agit bien au contraire de redonner cœur au projet fédéraliste de l'Europe des peuples et des régions.

Dans les trois parties qui suivent nous développons trois points, issus de notre charte de valeur, que nous estimons être des revendications principales et qui représentent l'identité de Régions et Peuples Solidaires : la Démocratie, l'Autonomie, le Fédéralisme.

3. La Démocratie directe et territoriale

La démocratie réelle (directe, participative) n'est pas une utopie ! Nous pouvons largement nous inspirer pour cela de nos voisins helvétiques, germaniques, autrichiens, belges... Disons-le clairement, passé les discours de propagande, la France n'a pas grand-chose d'une démocratie : ni contre-pouvoir, ni pétition officielle, ni référendum d'initiative populaire, ni proportionnelle réelle ; aucun respect donc de la souveraineté populaire : ce en quoi consiste le fondement de la démocratie.

La France, parmi ses grands penseurs a donné un des principaux théoriciens de la démocratie moderne en la personne de Montesquieu. Le paradoxe est que le principe fondamental de séparation des pouvoirs¹⁵ est respecté dans de nombreux pays européens, mais aucunement en France. En effet, au sein de la cinquième république française, une très grande majorité des lois est établie par le gouvernement (exécutif), l'assemblée nationale et le sénat n'ayant quasiment qu'un rôle d'enregistrement. La justice est elle aussi placée sous le pouvoir de l'exécutif puisque le garde des sceaux n'est autre que le ministre de justice.

¹⁵ Concernant la séparation des pouvoirs, citons le cas exemplaire de la Suisse. Les trois pouvoirs : exécutif, législatif, judiciaire, sont séparés à tous les niveaux de l'Etat. Ce qui vaut pour la Confédération vaut aussi pour les cantons et les communes, le but étant toujours d'empêcher la concentration du pouvoir entre quelques personnes ou institutions et de prévenir les abus. Ainsi, dans chaque commune une assemblée législative vote les lois communales, indépendamment du conseil exécutif, qui est lui chargé de les mettre en œuvre.

<https://www.ch.ch/fr/democratie/federalisme/la-separation-des-pouvoirs/>

En quoi les régionalistes / autonomistes sont-ils les mieux placés pour parler de démocratie directe ?

La démocratie directe prend fondement sur de petits territoires. Le premier niveau est celui de la commune, et nous devons nous positionner pour les défendre. La commune, c'est l'endroit où l'on peut le plus facilement s'engager dans une démarche participative. Citons ici Alexis de Tocqueville : "C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir."

Le second niveau territorial de démocratie, c'est la région. La région à taille humaine, et culturellement censée, s'appuyant sur une identité forte et positive. C'est en ce lieu que devraient être prises la majorité des décisions concernant les politiques publiques, en dehors des questions régaliennes.

Etablir une démocratie directe à chaque niveau institutionnel est une revendication forte de R&PS. Europe, Etat, Région, Commune chacun doit disposer des outils de souveraineté populaire que sont le référendum d'initiative populaire à valeur décisionnelle et la proportionnelle réelle. Les cours des comptes doivent avoir les moyens d'exercer des contrôles en toute indépendance. Les citoyens doivent avoir un accès libre et facilité aux informations qui concernent les affaires publiques.

Limiter la personnalisation du pouvoir à chaque niveau institutionnel par des mandats tournants afin de privilégier la *préférence continue de l'intérêt public au sien propre*¹⁶. Un élu ne dispose pas d'un pouvoir, il n'en a encore moins la propriété, il se doit simplement de le coordonner au nom de ses concitoyens.

Favoriser les débats à chaque niveau institutionnel, donner des moyens aux partis, tout en évitant les monopoles. L'activité politique doit s'exercer à tous les niveaux. Tout citoyen doit pouvoir s'impliquer dans un parti ou une association politique sans subir le jeu des allégeances. Il doit être récompensé de sa participation par des résultats pratiques concernant l'intérêt public. Dans certaines situations, des collèges électoraux peuvent être choisis par tirage au sort pour favoriser le renouvellement des idées.

Etablir une séparation des pouvoirs à chaque niveau institutionnel. Séparer le législatif et l'exécutif, c'est séparer celui qui décide de dispositions publiques (le maître d'ouvrage) et celui qui les fait exécuter (le maître d'œuvre). Ce mode de gouvernance est un principe de base du management de projets, reconnu aujourd'hui pour son efficacité. En termes de lutte contre la corruption, on peut comprendre l'importance de séparer l'assembler qui va décider de travaux

¹⁶ Expression issue de Montesquieu, L'esprit des Lois, Première partie, Livre IV

pour la collectivité, de celle qui va choisir les entrepreneurs. Répartir ces pouvoirs à chaque niveau, ramener un grand nombre de décisions aux régions et aux communes, c'est éviter les concentrations de pouvoir, l'opacité et la corruption étatique qui va avec.

Et la justice ? **Les tribunaux doivent être totalement indépendants de l'exécutif**, et surtout elle ne devrait jamais subir le harcèlement du gouvernement national, que ce soit à travers une asphyxie financière¹⁷, ou en faisant planer la crainte de réformes administratives arbitraires. La justice doit s'exercer sereinement et équitablement en chaque point du territoire.

Innover pour une démocratie au XXIème siècle

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la démocratie est aujourd'hui totalement sous influence, si l'on ne considère pas deux autres éléments fondamentaux : le pouvoir médiatique, appelé déjà depuis de nombreuses années « quatrième pouvoir », mais aussi le pouvoir financier, c'est à cela que nous allons consacrer les deux prochaines sous-parties.

Un contrôle du pouvoir médiatique indépendant et démocratique.

Garantir la liberté et l'équité d'expression. Une institution ne peut être démocratique, si sa population est sous l'influence de médias partiaux, et dévoyés à des intérêts privés. Le pouvoir médiatique doit faire l'objet de régulations publiques afin d'assurer la diversité et l'équité d'expression. Ces instances de contrôle doivent être indépendantes de l'exécutif. Elles doivent aussi s'exercer à chaque niveau institutionnel.

Déconcentrer les médias. L'activité médiatique est indispensable pour l'activité citoyenne et la participation. A R&PS, nous sommes convaincus qu'un très grand nombre de décisions publiques doivent être considérées au niveau régional. De ce fait, l'activité médiatique régionale se doit d'être renforcée. Sur le territoire de l'hexagone, les contributions financières publiques aux médias doivent être rééquilibrées en faveur des régions, mais aussi de l'Europe qui souffre d'un manque de transparence et de suivi.

Régionaliser les politiques publiques d'éducation et des cultures. Il est légitime de laisser à chaque territoire la possibilité de penser par soi-même et de s'émanciper, tout en construisant en

¹⁷ De nombreux indicateurs montrent que la justice française est littéralement asphyxiée financièrement par l'exécutif. En France, 72 euros par habitant et par an consacrés à la justice. C'est deux fois moins qu'en Allemagne.

<https://www.francebleu.fr/emissions/tous-europeens/tous-europeens-du-jeudi-5-mai-2016>

La justice française est classée par le CEPEJ commission de contrôle européenne, 37ème sur 43 pays européens...

derrière l'Arménie et l'Azerbadjian. <https://blogs.mediapart.fr/edition/critique-raisonnee-des-institutions-judiciaires/article/090515/la-justice-francaise-37eme-sur-43-pays-europeens>

La justice française, parent pauvre de l'Europe. https://www.lesechos.fr/03/05/2016/lesechos.fr/021898304522_la-justice-francaise--parent-pauvre-de-l-europe.htm

même temps une éthique de solidarité commune au niveau européen. Chaque culture, chaque langue est une richesse. Il est temps de reconnaître tout le mal fait par les politiques assimilationnistes jacobines et de développer des modèles d'éducation pérennisant la diversité des cultures et des langues régionales. L'enseignement de l'histoire, lui-même doit être pensé à des niveaux multiples : régional, national, européen, afin de développer l'ouverture d'esprit.

Régionaliser l'éducation, c'est aussi en rendre son organisation plus efficace. Et c'est par ailleurs permettre une plus grande adéquation avec le monde du travail. L'insertion professionnelle et la possibilité de s'impliquer dans la vie active sont des éléments clés pour donner de l'autonomie et de la dignité aux personnes.

Se réapproprier le pouvoir financier

Une institution démocratique ne peut pas vivre durablement, si la population ne peut plus autofinancer ses affaires publiques. Elle ne le pourra pas si elle est asphyxiée par des dettes. La force publique doit retrouver son indépendance vis-à-vis des potentats financiers privés. Elle doit s'imposer une gestion transparente des emprunts et de la dette.

Définir et mettre en œuvre des règles efficaces contre la corruption, le pantouflage, les conflits d'intérêts. Refuser le secret des affaires, dès qu'elles heurtent des critères moraux. Montesquieu définit *la vertu* : *le renoncement à soi-même* comme étant *la condition* de la démocratie. Cette question devrait faire l'objet d'une très grande vigilance, et de possibilités de destitution et d'inéligibilité de personnalités politiques qui ne respecteraient pas ces règles, quel que soit son rang, sans aucune immunité.

Sortir de la spirale de l'endettement public. Il est nécessaire pour cela de se donner une grande indépendance vis-à-vis des puissances financières privées. La puissance publique doit se réapproprier sa capacité de création monétaire, aussi bien que le droit de seigneurage, tout en se fixant aussi des règles qui empêchent les dérives de l'usage de ces outils dans la sphère publique.

Permettre des politiques financières adaptées à chaque niveau institutionnel. Chaque niveau institutionnel : commune, région, état, Europe doit disposer de revenus fiscaux propres sans qu'un autre niveau puisse faire ingérence et en modifier le volume. En France en particulier, la capacité financière des régions et des communes doit être pleinement respectée. A contrario de l'organisation centraliste actuelle, un rééquilibrage en leur faveur doit être opéré afin que les actions publiques soient financées et mises en œuvre au plus près des besoins des citoyens.

4. L'Autonomie

L'autonomie est un droit légitime pour une institution régionale. Dans notre monde moderne, de plus en plus globalisé et interdépendant, nous pensons à Régions et Peuples Solidaires que des éléments de protection et de respect de l'intégrité sont indispensables à nos territoires. Il en va de la capacité à prendre des initiatives, à développer nos cultures, à reconnaître nos besoins, à gérer nos affaires publiques, à y mettre en place l'activité démocratique..., bref à y développer la vie.

L'autonomie n'est pas une utopie. Ce principe politique, même s'il n'en porte pas toujours le nom, est mis en place dans des Etats très stables. Citons encore une fois la Suisse : chaque canton est constitué en un petit Etat, disposant de sa propre constitution. Certains cantons sont même des Républiques. Chaque canton possède son pouvoir exécutif, composé de « conseillers d'Etat », l'équivalent de ministres français, puisqu'ils ont pleine charge pour leur territoire de la mise en place des politiques d'éducation, de santé, de transport, d'urbanisation, d'emploi... avec les finances qui correspondent puisqu'ils ont aussi la charge d'effectuer les prélèvements fiscaux. Les cantons suisses peuvent décider de transférer certaines compétences à l'échelon fédéral. Il s'agit donc d'un modèle démocratique ascendant, contrairement à la France, de tradition monarchique, dont l'Etat se donne le droit permanent de donner ou retirer des compétences au « mille-feuilles » administratif qu'il a lui-même élaboré.

L'autonomie n'est pas un égoïsme. Il est légitime et sain pour chaque territoire de chercher à s'assumer. Nos identités sont des réservoirs de richesse, d'émotions, d'énergies. C'est par ce qu'elle est émancipée, qu'une population peut développer sa qualité de vie, aussi bien que son économie et donc ainsi limiter le chômage, éviter l'exode rural, favoriser l'intégration des néo-arrivants. Aucun territoire ne devrait souffrir d'une position dominante prise par un autre à son encontre. Ce qui est bon pour Paris, ne l'est pas forcément pour la Corse ou le Limousin. Par son organisation jacobine et centralisée, la France a établi en direction des régions des schémas coloniaux, indignes d'une démocratie. Elle institue ainsi des statuts privilégiés aux grandes entreprises dont les sièges sociaux sont établis très majoritairement à Paris. Il est par ailleurs bien plus aisé aux personnes issues de l'élite jacobine de disposer de « facilités » inhérentes à la proximité du pouvoir.

C'est à partir des niveaux les plus « petits » : la commune, la région, que les citoyens pourront se réapproprier les affaires publiques et donc la démocratie. Chaque peuple de France devrait avoir légitimement le droit de définir sa propre constitution régionale, mais aussi d'établir ses propres limites territoriales selon un processus de consultation démocratique. Les liens entre les différents territoires seraient d'autant plus riches s'ils étaient consentis, selon un mode coopératif et non autoritaire. Ce que nous développons dans le chapitre suivant.

Plus que l'autonomie politique, **l'autonomie des personnes, des familles et des groupes sociaux est une capacité dont il faut prendre soin**, tant les dépendances apportées par les évolutions techniques et la globalisation se multiplient. L'autonomie est une condition à la dignité humaine. L'autonomie alimentaire, l'autonomie énergétique..., la capacité d'une famille, d'un village, d'un quartier à organiser un service collectif, ici résident les fondements de la commune, dont la technocratisation du monde nous fait de plus en plus oublier le sens.

5. Le Fédéralisme

Le fédéralisme est le modèle politique que défend depuis ses débuts, Régions et Peuples Solidaires. Le fédéralisme est le liant entre des Etats ou des régions selon une organisation coopérative. Promouvoir le fédéralisme, c'est tenir le principe qu'aucun territoire n'a le droit de tenir une position dominante vis-à-vis des autres. Il s'oppose au jacobinisme, que l'on peut définir comme la variante métropolitaine du colonialisme. On peut projeter le fédéralisme comme modèle d'une Europe des régions. On peut aussi le projeter comme une évolution humaniste pour la France. Il faut rappeler, car ceci est malheureusement souvent omis dans l'apprentissage de l'histoire de France, que le fédéralisme fut le projet de Révolution de 1789. Projet inachevé, stoppé par la contre-révolution de 1793, en particulier par le putsch du 2 juin durant lequel les émeutiers de la commune de Paris arrêtaient les députés girondins, avant que ceux-ci soient guillotins, et que les troupes fédérales défendant plusieurs villes de province soient elles aussi défaites.

Le fédéralisme implique la mise en place de péréquations financières consenties entre les différents états ou régions. L'Europe dispose aujourd'hui déjà d'une première forme d'organisation fédérale. Il implique aussi la mise en place d'un échelon fédéral, rassemblant uniquement les compétences que les échelons « inférieurs » ont choisi de mettre en commun.

Le fédéralisme s'appuie sur le principe de subsidiarité, selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur.

Ce principe est très bien illustré par la phrase du sociologue et homme politique américain Daniel Moynihan : « Ne confiez jamais à une plus grande unité ce qui peut être fait par une plus petite. Ce que la famille peut faire, la municipalité ne doit pas le faire. Ce que la municipalité peut faire, les Etats ne doivent pas le faire. Et ce que les Etats peuvent faire, le gouvernement fédéral ne doit pas le faire. »

Le fédéralisme peut rassembler de petits et de grands Etats, laissant le droit aux populations de définir les limites de son territoire, c'est que l'on nomme le **fédéralisme différencié**.

Conclusion

En ce XXIème siècle bien entamé, les défis sociétaux, écologiques, démographiques, éthiques que les citoyens doivent surmonter sont énormes. Le monde évolue très vite. Dans ce contexte globalisé, la démocratie doit se réinventer. C'est dans cet esprit que la présente contribution s'inscrit. La démocratie, c'est-à-dire la souveraineté populaire, doit être considérée pas simplement selon les trois pouvoirs « traditionnels » : législatif, exécutif et judiciaire. Les médias et la finance sont aussi deux aspects fondamentaux que les citoyens ne peuvent abandonner à des puissances privées. La démocratie c'est aussi avant tout la participation populaire. Les échelons les plus proches du citoyen doivent donc être favorisés. Des règles démocratiques doivent s'exercer à chaque niveau territorial.

Dans ce document l'importance de l'autonomie est rappelée. Elle traduit la liberté d'initiative des personnes et leur permet d'accéder à la dignité.

Il serait simpliste aussi de ne s'intéresser qu'aux échelons locaux ou régionaux. C'est pour cela que nous avons mis en avant l'importance de développer aussi des formes de coopération fédérative.

Délibérément, nous n'avons pas traité les nombreux thèmes qui alimentent au quotidien nos affaires publiques : quelle appréhension de l'économie ? de l'emploi ? du logement ? de la sécurité ? des questions écologiques ? ... Il serait d'une part impossible d'être exhaustif et prétentieux de vouloir donner réponse à tout. Nous sommes par ailleurs convaincus que ces questions ne trouveront des réponses durables, adaptées aux territoires et satisfaisant le plus grand nombre, que si elles sont traitées selon ses schémas démocratiques tels que ceux que nous dessinons. C'est en revanche à travers de multiples exemples et engagements dans la vie publique que cette démarche de renouveau démocratique prendra corps.

Terminons en rappelant cette phrase titre du dernier et remarquable ouvrage que nous livra Denis de Rougemont : « **L'avenir est notre affaire !** »